

MISES AUX NORMES DES PISTES N° 1 ET $\frac{1}{2}$ PISTE DU FOSSE DE DAUBINE

ASA de DFCI de LEGE CAP FERRET

MARCHE PAR PROCEDURE ADAPTEE

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR :
FEDERATION GIRONDINE DE DFCI
Pour le compte de l'ASA de DFCI de LEGE CAP FERRET

OBJET DE LA CONSULTATION :
Mise aux normes de la piste forestière en sol naturel N°1 (1150ml) et de la $\frac{1}{2}$ piste en sol naturel Daubine (1800 ml).

LIEU D'EXECUTION :
Commune de Lege Cap Ferret

TYPE DE PROCEDURE :
Marché par procédure adaptée.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX :
Passage du rotavator.
Les travaux de reprofilage seront effectués à la niveleuse sur la totalité de l'emprise de la piste (extérieur fossé à extérieur fossé).
Les travaux répondront aux caractéristiques de la fiche technique DFCI N°1.

VISITE DE CHANTIER :
Une visite obligatoire de chantier sera réalisée en présence de Mr Francis HERREYRE.

RECEPTION DES OFFRES :
Date limite de remise des offres au 19/07/10
Offre présentée sous forme d'un devis
Adresse de réception :

ASA de DFCI de LEGE CAP FERRET
Mairie de Lege Cap Ferret
79 Av de la mairie
33 950 LEGE CAP FERRET

CONTACT :
Mr Francis HERREYRE Président de l'ASA de DFCI de Lege Cap Ferret 06_15_97_04_54

1. NORMES REQUISES

- Emprise de **8 à 12 m** pour une piste munie de deux fossés, tolérance de **6 à 7 m** pour les autres ;
- Les pistes ont une bande de roulement de **4 m de large incliné à 2%** afin d'évacuer les eaux ;
- Les profils de piste et demi-piste correspondent aux **profils présentés sur les schémas 3.1 et 3.2** (cf ci dessous) ;
- Les fossés sont facultatifs et leur mode de création et leur profondeur doivent être raisonnés en fonction de l'hydromorphie de la station (landes sèche, mésophile, humide) ;
- Un pont d'une longueur d'environ 7m doit être mis en place tous les 500 m.

2. TRAVAUX PRESCRITS

2.1. Création

- Création d'une emprise : destruction de la végétation, dessouchage et évacuation ou enterrement des souches hors emprise ;
- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Terrassement au bulldozer (éventuellement) ;
- Profilage en long et en travers à la niveleuse ou à la pelle mécanique (plus rare) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements.

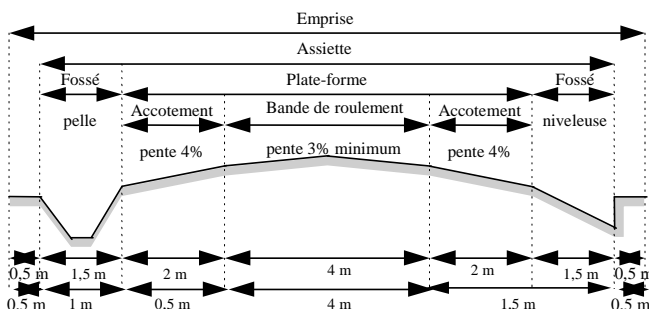
2.2. Remises aux normes

- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Reprise des fossés à la pelle mécanique ou à la niveleuse suivant accord de subvention ;
- Reprofilage en long et en travers à la niveleuse (plus rarement à la pelle mécanique) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements (facultatif).

3. PROFIL REQUIS

3.1. Piste

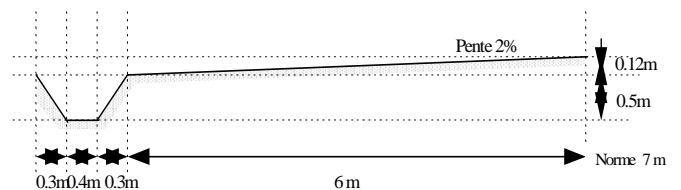
Piste en sol naturel d'emprise 12 m (DDAF Landes, 1998).



La largeur de l'emprise totale est donc de 12 m de peuplement à peuplement.

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :

